Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260211-20261102_04-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude-Albert LE BRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2026
Présents : Claude-Albert LE BRIS, Valérie BERA, Stéphane PLUNIAN, Catherine LE SOURNE, Hervé LE TEXIER, Magalie GAUTIER, Joël JUIN, Michel ALLANIC, Aymeric BRASSEUR, Stéphane CLÉRICI, Édith DAVENET, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yannick GUILLAUME, Hervé GUILLEMOT, Marina KOPILOVA, Guy LE CORNEC, Stéphane LE FUR, Valérie SABLÉ
Absent ayant donné pouvoir : Yasmina BOMIN à Édith DAVENET - Antoine LE QUERE à Hervé LE TEXIER
A été élu secrétaire : Valérie BÉRA

ÉCHANGE DE PARCELLES – IMPASSE DE GUERLOGODEN

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 février 2025, il a été décidé de réaliser un échange de terrain avec les Consorts LE GOFF au niveau des parcelles situées Impasse de Guerlogoden.

Pour rappel, il s'agit d'un échange de terrain afin de réaliser la construction de 11 logements.
L'échange de parcelle est le suivant : (cf plan ci-dessous)

La commune cède aux Consorts LE GOFF la parcelle N°A 789 (provenant de la parcelle A434) et la parcelle N°A 791 (provenant de la parcelle A538) pour une superficie de 12 m².

Les Consorts LE GOFF cèdent à la commune la parelle A 793 (provenant de la parcelle A59) pour une superficie de 5 m².

La commune souhaite que l'acte se fasse sans soulte pour la différence de 7 m².

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la proposition d'échange de parcelle.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 21
Votes : pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C-A LE BRIS

MAIRIE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260211-20261102_04-DE

